

Guide de mesures de protection contre la COVID-19 pour les locataires en gestion autonome de la Colonie de Ravoire



Camp Plein Soleil

Ce guide de mesures de protection (version 2) est valable à partir du 24 juin 2020 jusqu'à sa révocation.

Il sera adapté selon les modifications des mesures sanitaires recommandées par le Conseil Fédéral.

Basé sur le plan de protection modèle de la Confédération et sur le modèle développé par Groups AG pour les hébergements de groupes en Suisse

La Colonie est membre de Groups AG.



Introduction


Ce guide de mesures de protection contre la COVID-19 pour les locataires en gestion autonome de la Colonie de Ravoire décrit les devoirs auxquelles doivent satisfaire les locataires de notre logement de groupe. Ces directives s'adressent aux locataires de la Colonie. Elles permettent de guider les locataires dans les différentes mesures à appliquer auprès des participant-e-s à un séjour dans le cadre de notre hébergement sans prestation culinaire.

Les règles de base de la Confédération suivantes sont toujours de rigueur :

1. Toutes les personnes de la Colonie se nettoient régulièrement les mains.
2. Les collaborateurs et les autres personnes gardent une distance de deux mètres entre eux.
3. Les surfaces et les objets sont nettoyés régulièrement et de manière adéquate après leur utilisation, en particulier si plusieurs personnes les touchent.
4. Les personnes vulnérables bénéficient d'une protection adéquate et sont autant que possible remplacées.
5. Les personnes malades sont renvoyées chez elles en portant un masque et suivent les consignes d'(auto-)isolement de l'OFSP (www.bag.admin.ch/isolation-et-quarantaine).
6. Les aspects spécifiques du travail et des situations professionnelles sont pris en compte afin d'assurer la protection.
7. Les collaborateurs et les autres personnes concernées sont informés des prescriptions et des mesures prises.
8. Les consignes sont appliquées au niveau de la gestion afin de concrétiser et d'adapter efficacement les mesures de protection

L'hébergement de groupe en gestion autonome est officiellement remis aux locataires (responsable du groupe/partie contractuelle) lors d'une remise des locaux en début de séjour. Pendant la période de location, de la remise des clés à la restitution des clés, le locataire est responsable du respect des règles découlant de l'Ordonnance COVID 2 du Conseil fédéral. C'est pourquoi ce plan de protection est accompagné d'un guide spécifique pour les locataires de la Colonie. La Colonie de Martigny à Ravoire est responsable de la mise en œuvre de ce plan de protection. Le locataire est tenu de suivre les directives du guide.

Logement de groupe concerné

Nom de l'hébergement de groupe	Adresse
 Camps Plein Soleil	Colonie de Ravoire Rte de la Colonie 2 1928 Ravoire www.camp-pleinsoleil.ch Tel. 079 302 11 87 Responsable : Guillaume Bonvin Président Tel. 079 385 44 42

1. Hygiène des mains





Toutes les personnes dans l'établissement se nettoient régulièrement les mains.

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
		Éviter tout contact physique inutile (par exemple, serrer la main)
		Couvrir les blessures aux doigts ou porter des gants de protection.
	Toutes les personnes se lavent régulièrement les mains avec de l'eau et du savon. S'il en manque, un désinfectant pour les mains est nécessaire.	<input type="checkbox"/> apporté par le groupe <input type="checkbox"/> fournis par le logement de groupe: - le savon - désinfectant pour les mains à disposition à chaque étage. Une bouteille de désinfectant par participant-e est recommandée et relève de la responsabilité des locataires.
	Éviter le plus possible de toucher les objets et les surfaces.	Si possible, laissez les portes ouvertes pour éviter de les toucher.

2. Garder ses distances

La règle de la distance de 1m50 est toujours en vigueur et constitue un élément important des mesures de protection contre l'infection. Toutefois, les distances minimales au sein d'un groupe ne doivent plus nécessairement être observées. La Colonie de Ravoire ne louant qu'à un seul groupe ses locaux, les mesures suivantes peuvent être supprimées, mais restent toutefois vivement recommandées. **Cette suppression engage toutefois la responsabilité personnelle des locataires et ceux-ci doivent s'engager à établir une liste précise des personnes présentes et à garder ces informations au minimum 14 jours** afin de pouvoir avertir les personnes présentes en cas de COVID-19 avéré durant leur séjour (traçabilité des personnes présentes). **CERTAINS ÉLÉMENTS RESTENT OBLIGATOIRES À LA COLONIE DE RAVOIRE.**

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
	Le locataire doit prendre rendez-vous avec le loueur avant son arrivée.	Le locataire convient avec le loueur du nombre définitif de participant-e-s et de l'heure exacte d'arrivée.
	Gardez une distance de 1m50 entre les personnes pour éviter l'infection. Il est de la responsabilité du locataire de maintenir cette distance.	<p>Toutes les pièces de la maison portent une étiquette indiquant l'usage recommandé (nombre de personnes à une distance de 1m50).</p> <p>La Colonie recommande que le nombre maximum de personnes par pièce soit divisé par deux par rapport à leur capacité d'accueil maximum.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chambres à 2 = 1

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
		<ul style="list-style-type: none"> • Chambres à 4 = 2 • Chambres à 6 = 3 • Chambre à 16 = 8 • Salle à manger à 110 = 60 • Salle de séminaire à 20 = 10 • Salle de projection à 50 = 25 • Bureau à 10 = 5 <p> Le locataire veille à répartir les participant-e-s de la manifestation dans les différentes chambres en respectant les consignes de distance. La Colonie donne accès à toutes les chambres pour faciliter l'espacement entre les participant-e-s.</p>
	L'occupation maximale autorisée par chambre à coucher est respectée.	Le locataire prépare la liste des chambres, c'est-à-dire qu'il attribue à tous les participant-e-s, avec leurs nom et prénom, les places de couchage appropriées.
		<p> En salle à manger, les locataires veillent à appliquer la règle des tables de 5 et une distance entre celles-ci de 1m50.</p> <p>Les locataires n'utilisent que le nombre nécessaire de tables et de chaises en rapport avec le nombre de participant-e-s.</p> <p>Aucune paroi de protection n'est mise à disposition, la salle étant largement assez grande pour accueillir 60 personnes à bonne distance.</p>
		<p> Installations sanitaires : la distance de 1m50 dans les installations de WC, les salles de douche, les toilettes est assurée par les cloisons de séparation existantes.</p> <p>Là, où cela n'est pas possible (urinoirs, lavabo), ceux-ci sont scellés de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'usage des urinoirs est interdit. Ceux-ci sont « scellés » par une banderole. • Un lavabo sur deux est interdit et scellé par une banderole. <p>Les WC handicapés sont fermés et ouverts uniquement si nécessaire.</p>
		<p> L'accès à la cuisine doit être restreint au maximum. Le locataire choisit 2-3 personnes qui effectuent le service. Le locataire sensibilise les participant-e-s que la cuisine est réservée aux personnes accréditées. L'ensemble des</p>

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
		éléments utilisés à la Cuisine doit être lavé à la machine à laver ou au détergent. Et la cuisine elle-même doit être rendue dans un état irréprochable.
		La prise et la remise des lieux et l'instruction ont lieu entre les employés du logement collectif et une ou deux personnes de l'équipe des responsables du groupe (locataires) qui sont autorisés à signer. Les autres participant-e-s attendent à l'extérieur en respectant la règle de la distance ou arrivent plus tard.

3. Travailler avec une distance inévitable de moins de 1m50

Prise en compte des aspects spécifiques du travail et des situations de travail pour assurer la protection.

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
	Les responsables du groupe doivent porter des masques de protection et des gants jetables si la distance minimale de 1m50 ne peut être respectée pendant le travail (par exemple, cuisine, travaux de nettoyage pendant le séjour, réparations ou assistance personnelle à un participant-e).	Le locataire apporte ses propres masques de protection et ses gants jetables.
	Recommandation de masques de protection dans les zones de circulation et les zones d'attente.	Dans les zones de circulation et d'attente (par exemple, dans les couloirs, entre les tables, dans les vestiaires et les zones d'entrée), la distance ne peut pas toujours être maintenue. Si le flux de personnes ne peut être réglé en conséquence, le port de masques de protection individuelle est recommandé.

4. Nettoyage

Le logement est remis au locataire entièrement nettoyé conformément au plan de protection. Pendant le séjour, le locataire est responsable du nettoyage.

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
	Les surfaces et les objets sont nettoyés régulièrement, au moins une fois par jour.	Les surfaces, les objets quotidiens (clés, poignées de porte, cadres de porte, boutons d'ascenseur, interrupteurs d'éclairage, robinets, poignées de fenêtre, machines de cuisine, télécommandes) sont nettoyés, au moins une fois par jour avec un produit de nettoyage adéquat et sont remis à sec.
	Laver la vaisselle au lave-vaisselle après chaque utilisation	La vaisselle, les verres et les couverts sont nettoyés au lave-vaisselle.
	Manipulation sûre des déchets	Les poubelles de la maison seront vidées par le locataire au moins une fois par jour et déposées dans un conteneur fermé devant la maison (molok).
	Éviter tout contact avec des déchets potentiellement infectieux.	Éviter de toucher aux déchets. Utiliser toujours des aides (balai, pelle).
		Porter des gants jetables lors de la manipulation des déchets et les éliminer immédiatement après usage.
	Assurer un échange régulier d'air	Le locataire doit assurer un échange d'air régulier et suffisant dans toutes les pièces. Règle générale : aérer 4 fois par jour pendant environ 10 minutes.
	Literie mise à disposition	Si la literie est mise à disposition, celle-ci est disponible directement dans les chambres signalées comme occupées en début de séjour. Elle sera retirée à la suite du séjour et déposée sur chaque étage dans les bacs à disposition. Chacun est responsable de sa literie.
	Chiffons de nettoyage jetables ou changement quotidien des chiffons de nettoyage.	Si possible, utiliser des chiffons jetables et les jeter correctement ou changer les chiffons de nettoyage quotidiennement et les laver à au moins 60 degrés.

5. Personnes vulnérables

Les dispositions de l'article 10c de l'Ordonnance 2 relative aux mesures de lutte contre le coronavirus doivent être adoptées et s'appliquer à tous.

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
	Les personnes particulièrement vulnérables	Le locataire recommande que les personnes particulièrement vulnérables (participant-e-s et responsables du groupe) restent chez elles.

6. Personnes atteintes du COVID-19

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
	Protection contre l'infection	<p>En cas de symptômes, les personnes malades sont renvoyées chez elles avec un masque de protection et priées de suivre l'(auto-) isolement selon les consignes de l'OFSP.</p> <p>D'autres mesures seront prises sur instruction des services médicaux cantonaux.</p>

7. Information

Le loueur (ou son adjoint, tel que le concierge) informe le locataire (partenaire contractuel/responsable principal) en détail des exigences fédérales lors de la réservation, avant l'arrivée et lors de la remise du logement.

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
	Information des groupes	L'affiche de l'OFSP "Nouveau coronavirus : voici comment nous protéger" est affichée dans la zone d'entrée et dans toutes les salles principales. Il ne faut pas les enlever.
		<p>Le locataire reçoit</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Guide <input checked="" type="checkbox"/> Liste des chambres <input checked="" type="checkbox"/> Liste de matériel <p>avant le séjour (si possible 7 jours avant).</p>
		Le locataire doit remettre un exemplaire signé du guide et une liste de chambres remplie au loueur à son arrivée.
	Rendez-vous pour la remise des locaux	Le groupe prend un rendez-vous à l'avance pour la remise des locaux.

8. Management

Le locataire (responsable principal) est chargé de l'instruction de toute son équipe et de tous les participant-e-s de son groupe.

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
	Instruction de l'équipe des responsables de groupe	Formation de l'équipe des responsables sur les mesures d'hygiène, la manipulation des matériaux de protection et le contact sûr avec les participant-e-s
	Organisation de l'équipe de responsables	Travailler toujours dans les mêmes équipes pour éviter les mélanges.
	Assurer les stocks	<input type="checkbox"/> Savon pour les mains (fourni par la Colonie) <input type="checkbox"/> Serviettes jetables (fournies par la Colonie) <input checked="" type="checkbox"/> Désinfectants (fournis en partie) <input type="checkbox"/> Produits de nettoyage (fournis par la Colonie) <input type="checkbox"/> Torchons (fournis par la Colonie) <input checked="" type="checkbox"/> Gants jetables (à charge du locataire) <input checked="" type="checkbox"/> Masques de protection (à charge du locataire)
	Protection des participant-e-s et des membres de l'équipe particulièrement vulnérables	Information des participant-e-s et des membres de l'équipe particulièrement vulnérables sur les mesures de protection appliquées et leurs droits (dans le cas des employés).
	Information des participant-e-s et contrôle de la conformité	<p>Le locataire doit informer tous les participant-e-s des mesures comportementales et contrôler régulièrement leur mise en œuvre.</p> <p>Il réglemente l'utilisation des différentes salles et dirige le flux de personnes afin que les règles de distance soient respectées si possible.</p>

9. Autres mesures de protection

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
	Droit de domicile	Le locataire est conscient que le propriétaire peut faire usage de son droit de domicile si les mesures de protection prescrites par la Loi ne sont pas

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
		respectées par le locataire et son groupe. Un avertissement verbal sera donné, en cas de récidive, l'expulsion du groupe sera effectuée.

Annexes

Annexes

Liste de chambres avec le détail de l'occupation recommandée (nombre de personnes)

Liste de matériel pour les locataires

Conclusion

Ce document a été remis et expliqué à chaque membre de l'équipe de responsables du groupe :

Oui Non

Personne responsable de la mise en œuvre et des contrôles réguliers:

Nom et prénom en lettre imprimées: _____

Signature: _____

Lieu, date: _____

Liste de matériel selon le guide des mesures de protection COVID

Nous demandons à nos locataires d'apporter le matériel suivant en quantité suffisante :

- Guide des mesures de protection COVID (légalement signé)
- Liste de chambres avec les noms et prénoms de tous les participant-e-s et de l'équipe des responsables
- Masques de protection (si nécessaire)
- Linge de lit propre : au moins un drap et le taille d'oreiller
(le sac de couchage seul ne suffit pas)
- Produits de nettoyage
- Désinfectant pour les mains (uniquement les bouteilles individuelles).
- Serviettes jetables
- Chiffons de nettoyage (jetables) pour les tables et les sols
- Gants jetables
- Sacs à ordures taxé sont disponibles à la Colonie et facturés (précisez le nombre de litres !)
- Papier toilette

Liste de chambres de l'hébergement de groupe:

Veillez renvoyer cette liste de chambres entièrement remplie au plus tard le



_____ (date) à:

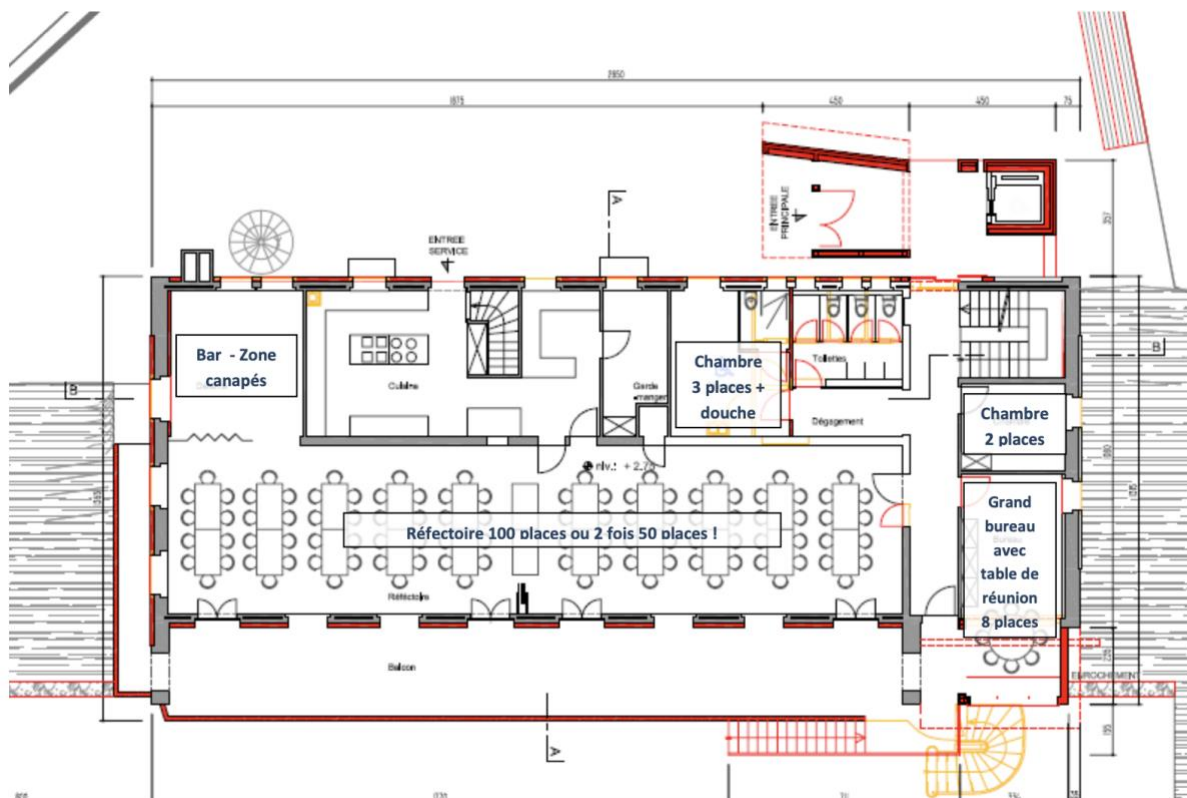
Adresse de retour:

En tant que locataire, vous devez veiller à ce que les membres de votre groupe respectent les règles de distance et d'hygiène si possible et soient déjà familiarisés avec cette disposition de la chambre à leur arrivée. C'est la seule façon d'assurer une occupation ordonnée de la pièce tout en respectant les distances.

Rez-de-chaussée

1	Chambre 1 à 1 lit à étage, soit 2 places en contexte normal	
	Pour ces places de couchage, la distance de 1m50 ne peut être garantie (entre parenthèses) :	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		

2	Chambre 2 à 1 lit à étage et 1 lit, soit 3 places en contexte normal	
	Pour ces places de couchage, la distance de 1m50 ne peut être garantie (entre parenthèses) :	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		



1er étage

1	Chambre 1 à 2 lits à étage, soit 4 places en contexte normal	
	Pour ces places de couchage, la distance de 1m50 ne peut être garantie (entre parenthèses) :	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		

2	Chambre 2 à 3 lits à étage, soit 6 places en contexte normal	
	Pour ces places de couchage, la distance de 1m50 ne peut être garantie (entre parenthèses) :	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		
5		
(6)		

3	Chambre 3 à 2 lits à étage, soit 4 places en contexte normal	
	Pour ces places de couchage, la distance de 1m50 ne peut être garantie (entre parenthèses) :	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		

4	Chambre 4 à 2 lits à étage, soit 4 places en contexte normal	
	Pour ces places de couchage, la distance de 1m50 ne peut être garantie (entre parenthèses) :	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		

5	Chambre 5 à 2 lits à étage, soit 4 places en contexte normal	
	Pour ces places de couchage, la distance de 1m50 ne peut être garantie (entre parenthèses) :	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		

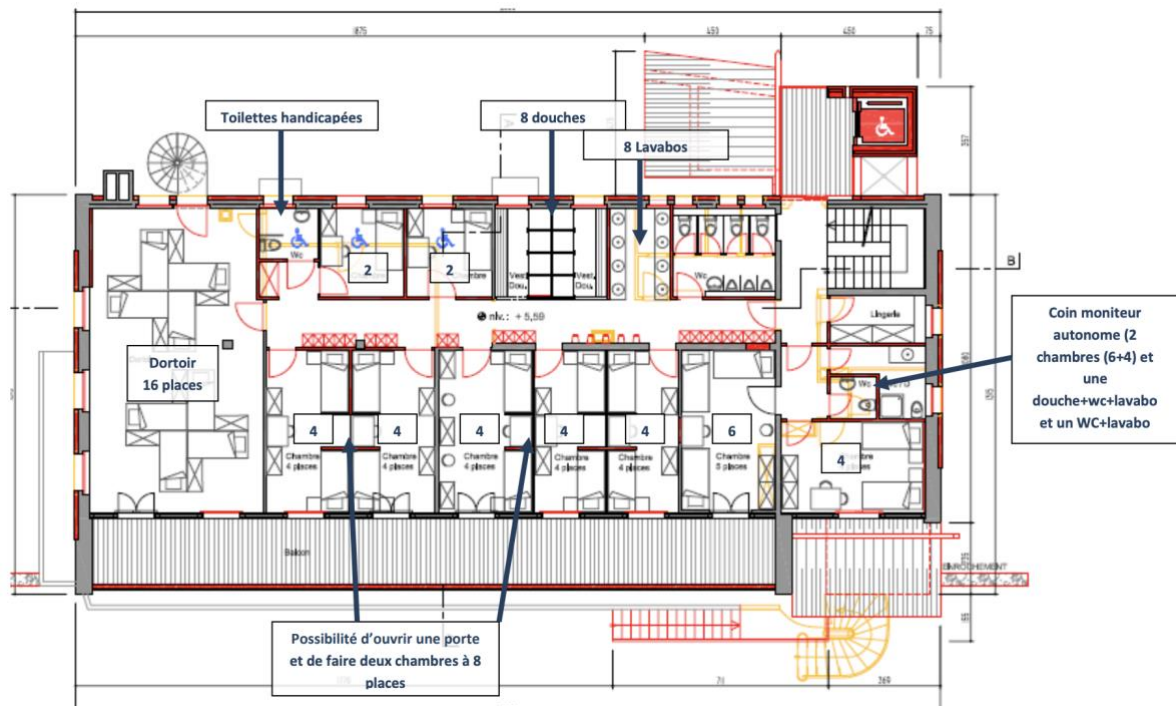
6	Chambre 6 à 2 lits à étage, soit 4 places en contexte normal	
	Pour ces places de couchage, la distance de 1m50 ne peut être garantie (entre parenthèses) :	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		

7	Chambre 7 à 2 lits à étage, soit 4 places en contexte normal	
	Pour ces places de couchage, la distance de 1m50 ne peut être garantie (entre parenthèses) :	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		

8	Dortoir à 8 lits à étage, soit 16 places en contexte normal	
	Pour ces places de couchage, la distance de 1m50 ne peut être garantie (entre parenthèses) :	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		
5		
(6)		
7		
(8)		
9		
(10)		
11		
(12)		
13		
(14)		
15		
(16)		

9	Chambre 9 à 1 lit à étage, soit 2 places en contexte normal	
	Pour ces places de couchage, la distance de 1m50 ne peut être garantie (entre parenthèses) :	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		

10	Chambre 10 à 1 lit à étage, soit 2 places en contexte normal	
	Pour ces places de couchage, la distance de 1m50 ne peut être garantie (entre parenthèses) :	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		



2e étage

1	Chambre 1 à 2 lits à étage, soit 4 places en contexte normal	
	Pour ces places de couchage, la distance de 1m50 ne peut être garantie (entre parenthèses) :	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		

2	Chambre 2 à 3 lits à étage, soit 6 places en contexte normal	
	Pour ces places de couchage, la distance de 1m50 ne peut être garantie (entre parenthèses) :	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		
5		
(6)		

3	Chambre 3 à 2 lits à étage, soit 4 places en contexte normal	
	Pour ces places de couchage, la distance de 1m50 ne peut être garantie (entre parenthèses) :	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		

4	Chambre 4 à 2 lits à étage, soit 4 places en contexte normal	
	Pour ces places de couchage, la distance de 1m50 ne peut être garantie (entre parenthèses) :	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		

5	Chambre 5 à 2 lits à étage, soit 4 places en contexte normal	
	Pour ces places de couchage, la distance de 1m50 ne peut être garantie (entre parenthèses) :	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		

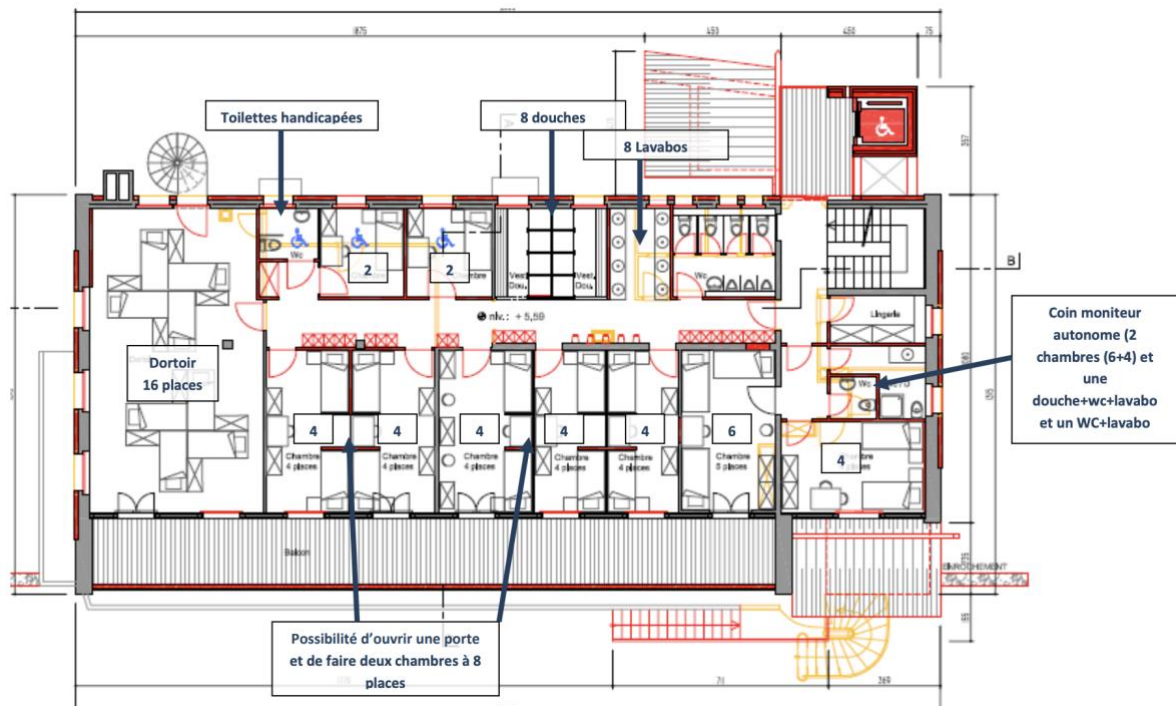
6	Chambre 6 à 2 lits à étage, soit 4 places en contexte normal	
	Pour ces places de couchage, la distance de 1m50 ne peut être garantie (entre parenthèses) :	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		

7	Chambre 7 à 2 lits à étage, soit 4 places en contexte normal	
	Pour ces places de couchage, la distance de 1m50 ne peut être garantie (entre parenthèses) :	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		

8	Dortoir à 8 lits à étage, soit 16 places en contexte normal	
	Pour ces places de couchage, la distance de 1m50 ne peut être garantie (entre parenthèses) :	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		
5		
(6)		
7		
(8)		
9		
(10)		
11		
(12)		
13		
(14)		
15		
(16)		

9	Chambre 9 à 1 lit à étage, soit 2 places en contexte normal	
	Pour ces places de couchage, la distance de 2m ne peut être garantie (entre parenthèses) :	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		

10	Chambre 10 à 1 lit à étage, soit 2 places en contexte normal	
	Pour ces places de couchage, la distance de 1m50 ne peut être garantie (entre parenthèses) :	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		



Lieu, date: _____

Signature du responsable du groupe : _____